**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 48 (1910)

**Heft:** 12

**Artikel:** Prescription impossible

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-206753

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mâ coumeint nô g tillâ ne purront pas ouvrî lo boîton, fallâi bin invortolhî ôtra tzoûse. Lâi sé peinsâiront que lé faillái fôtre à l'âtau drâi décoûte la tzambre âi pernettes que droumè-sâyont tranquilâment. Dinse fut fé. L'ouvressant lé pôirtés et pas petout le firont onvertis que lè payernois s'enfilont per l'âtau, s'ein pûre lé accouilli, car on aira dé que l'avâyont l'habitude d'y allà.

On iâdzo lâi, âi cominsâiront à tot reinversa et ein mîmôtemps fasâiont n'a musique don diable tant âi sé trovâiront bénâront d'avâi

stangî dé lôgèment.

Lè pourrès fennés n'étions pas à nocè per dens l'ion lié, car le crayaiont que l'étai dé pandoures masqua que fasâyont n'a paré chette et ne l'osâvont pas sé relèva crainte de sé faire dépeillî. Tot pâreint eine déin on mômeint de calme recognu que s'étâi n'a musica de caïons et sé peinsa que s'étâi lé valets qu'avâyont fé n'a fârce et fégnîront per osâ sé relévâ et le trovâiront cé dûves bêtès attrabiâlè à n'a seillâ dé lavûre que s'inbaillesâiont n'a bosse, s'ein pêirè s'inquiéta de ce que lé dûvès stzamprenettès puâiront l'ion contâ dé bon. Faillâi portant lé reconduire à l'étrâblè; l'étâi n'a rûda intreprâse por dûvès fennès et faillâi veilli à l'ion pâssepertot; coumeint âi ne veuillâiont pas déménâgi, ni de n'a maninre, ni de nôtre, le ne trovâiront râi de mié que de lé sâisir per la qûvettâ. Vo peûnté contê lorsque âi sé sintîront saisi per lé, la balla comédie que sé passâ à sti mômeint, lé doû animaux cominsairont à zingà à l'intôir de l'atau et fîront passa n'a rudâ valse âi damusalla que n'osâvont l'âstzi craintè de sé fôtrè bâ tant çâi allâve rûdo, to pareint eine qu'avâi lé tzâmbes n'a mitâ râdes, s'incôblliè, et frou! la vouaiguie sur lo caïon que recoûmeinse à trâci de pe balla, tot fiert d'avâ n'a paré câvalière. La mêmè se tegnâi bin et défia à qui que c'âi d'ein la cavalerie.

Bon! l'affâirè alla bin on momeint et coumeint sur lo carousel, qu'en iâ pront, iâ pront, la têtè coumeinsa à verri et la fémâlla alla sthâre la têtè la premîrè d'ein la seilla d'êgue, aî le risqua de se nayî; mâ quant on à tant valsi on d'âi avâ câ, mé pinse que cé s'âi que lo caïon sé peinsâve, car l'alla sé rattablê tot de suite à l'ion repâi quitta por amusâ lé fennès.

L'autro n'étâi pas bin de pé heureuse avoué lo sein qui s'infatâve d'ein sé jupes et ne puâi pas s'ein défâire, l'avâi biô sé recoumeindâ et criâ on sécou âi n'arrêta pas qu'en fut n'a mite éfourbi et alla rejoindre son frâre s'ein peinsâ à

regagni lo logîmeint.

Lè duè fennès sè peinsâiront que lé caïons étayont coumeint lé geins de l'ion maison, que l'avayont foirta tîta et que fallâi lé preindrè par la ruse, cé c'âi que firont l'allâiront querî lo pot aux roses, que revoinzive et eine alla devant cin ion creaient ri, ri, ri, et que m'inlévine po dé bîtès qu'avayont montra tant d'esprit dévant cé ne sè laissont pas trompa et y traçons après qu'en ca l'étrâble, iô lé fennès sé dépatsîront de chioûre la poirte crainte d'avâi n'a novalle expédition et se dépâchont d'allà sé réforra à

Lo lendéman dès la pointe don joûr lé fennés couminsâiront à sé plaindre de clliâo farce et tot le veladzo ein fut bintout nentia, les uns contâvont de n'a maninre, lé z'autres de nôtre. Et l'on ein a fé dâi rezarda dè la metzance.

Tot pareint çiâ petita farce a eû don bon : eine dé fenné qu'étâi adé malâde dévant, va rudo bin; lé caïons que ne megîvont ré de soirtès et décresayont au lieu d'augmenta; en reprâ fôirt d'appétit, prospéront et sont tot joîont ein atteindent de puyâ retorna âi felhiès.

Prescription impossible. — Celase passaità " Un ouvrier malade va consulter le médecin. - Ecoutez, mon ami, fait celui-ci après avoir examiné son client, ce ne sera rien. Il vous faut seulement vous mettre bien au chaud et tâcher de transpirer.

- Oh! Mossieu le docteur, pour me mettre au chaud, eh bien ça oui, ça se peut encore, mais quant à transpirer, y a pas mèche, je suis ... ouvrier de ville.

Drôle de pont! - Un brave campagnard était en contemplation devant le pont de service en fer établi par la Société des ateliers mécaniques de Vevey, pour la pose de l'arche et du tablier métalliques du pont Bessières.

Te brûle-t'y pas pou des gaillas! Comment diable veulent-y qu'on passe par là dedans avec

un char de foin!

#### AU BOUT DU LAC

os voisins et amis de Genève se préoccupent déjà de l'organisation des lesquelles ils se proposent de célébrer, en 1914, le centenaire de l'entrée de leur canton dans la Confédération helvétique.

Pour cette circonstance mémorable, nos voisins tiendront à honneur sans doute de faire bien les choses et de donner par là, à ceux qui pourraient en douter encore, une preuve éclatante de leur atta-chement sincère et fidèle à la patrie suisse.

Ah! c'est que l'on a un peu le faible, en Suisse, de ne pas prendre très au sérieux le patriotisme « confédéral » des Genevois. C'est un tort, certes, car, dans ce canton, placé à l'extrême frontière du pays et dans une situation géographique très spéciale, au point de vue économique, s'il y a une population étrangère, sédentaire ou flottante, plus forte que dans les autres cantous, proportionnellement au chiffre total des habitants, il y a aussi, tout réduit soit-il, un noyau de Genevois autochtones, qui pour leur attachement au drapeau fédéral ne le cèdent en rien aux plus patriotes d'entre les Suisses.

Et cette fidélité est d'autant plus méritoire et digne de l'intérêt et de l'appui de tous les confédérés, qu'elle se maintient, ferme, au milieu d'éléments cosmopolites indifférents, gouailleurs même, par-

Ceci dit à titre de préambule d'une page d'histoire genevoise que nous empruntons à un ouvrage peu connu chez nous, qui a pour titre : Les anciennes fêtes genevoises et pour auteur, M. F.-N. Le Roy, membre de l'Institut national genevois.

## Genève et la France.

Le résident de France à Genève.

« Jusqu'à l'année 1679, la cour de France n'avait eu à Genève qu'un agent sans caractère officiel; c'était un particulier de la ville, dont toutes les fonctions consistaient à faire parvenir les dépêches de ladite cour en Suisse, en Allemagne et en Italie, et à lui expédier celles de son pays. Au mois de mai de l'année 1679, le ministre Jean Favre, qui en était chargé, étant mort, le roi décida de mettre à sa place un Français revêtu d'un caractère diplomatique, lequel aurait le titre de Résident, et un appointement de six mille livres. »

Un parent de M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, M. de Chauvigny, fut envoyé à Genève pour y représenter la France. Tel fut

le premier Résident français.

« A son arrivée dans la ville, le 15 cctobre 1679, le Resident fut complimenté par quatre membres du Petit Conseil, et on lui fit porter par le sautier, une belle truite et le vin d'honneur. Sa première audience au Conseil fut fixée au 10 octobre. Il y fut placé à côté du premier syndic, sur un siège de la même hauteur. Là, M. de Chauvigny, la tête découverte et debout, de même que le Conseil, exposa sa commission et présenta sa lettre de créance, dont le Secrétaire d'Etat fit à haute voix la lecture. Cette lettre du roi, en date du 7 septembre 1679, se résumait en quelque sorte en cette phrase :

« Vous regarderez, sans doute, comme un effet « bien particulier de notre affection pour vous,

« toujours présente en notre nom, dans votre ville, une personne en état de vous faire rece-

la résolution que nous avons prise, d'avoir

voir, dans l'occasion, des témoignages de notre protection et de notre bienveillance. »

M. de Chauvigny fit alors un discours fort emphatique à l'honneur de son maître.

M. de Chauvigny ayant été rappelé par le Roy. on envoya à sa place M. du Pré, qui y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs et de marques de respect. La République, pleine de reconnaissance pour les bontez de sa majesté, prit tous les soins possibles d'en faire éclater sa joie par les divertissements publics qui lui furent donnez.

Voici le détail de cette Fête. « Le lundi 4 de juillet, douze Conseillers allèrent, sur les six heures du matin, prendre M. le Résident dans son Hôtel avec six carosses dans l'un desquels il fut conduit au port du Molard, où M. de Normandie, Conseiller et l'un des Majors de la ville, se trouva à la tête d'une Compagnie de cinquante jeunes hommes des mieux faits et des meilleures familles de Genève. Ils étoient sous les armes, tous très-propres et dans un même équipage. Comme ils devoient lui servir de Gardes, ils bordoient le Port pour faciliter son embarquement, et le garantir de l'embarras que lui pouvoit causer la foule du Peuple. Il monta au bruit des trompettes et des tambours, dans la fregate qu'on lui avoit preparée avec des ornements extraordinaires. La compagnie de ses Gardes monta dans une autre. Sitôt qu'il fut à la rame, la ville le salua, ainsi que toute l'artillerie du port. Les fregates rendirent le salut, et suivirent leur route sur le

« Quatre petits bateaux destinez pour le divertissement de la pêche l'attendoient à une petite lieuë du port. Ceux qui devoient lui en donner le plaisir, ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils jetterent sur l'eau cinquante botes de jonc, de la longueur d'un pied et de trois à quatre pouces de diametre, sur lesquelles on avoit roulé plusieurs brasses de ficelles. Au bout de chacune de ces ficelles, il y avoit un petit poisson qui a son fer, et sert d'hameçon. Ce petit poisson est tiré du Rhône et porté au Lac, où étant vu de quelque grosse truite ou du brochet, il est soudain englouti. Alors la truite se sentant blessée par l'hameçon, fait tourner sur l'eau le petit paquet de jonc, et devuide la ficelle qui marque sa prise. C'est un genre de pêche très divertissant.

« Pendant qu'on s'y occupoit, on servit un déjeuner magnifique, où rien ne manqua, soit pour la propreté et le bon ordre, soit pour l'assaisonnement des mets, et la diversité des boissons très bien rafraichies. Ensuite deux batteaux pêchèrent au grand filet quantité de truites et de brochets, d'une grosseur surprenante. A ce divertissement succeda celui d'aller attaquer une troupe de jeunes canards, qu'on avoit découvert dès le matin, dans un espace de roseaux que le Lac produit. On les tua tous, et ensuite, on alla à la chasse des grands oiseaux de rivière, où l'on tira plusieurs fois au vol. Les chiens qui étoient dressez pour l'eau, donnerent un plaisir extraordinaire.

« On repassa aux bottes de jonc. La pêche y étoit fort grande. On vint de là débarquer à une, avenue d'arbres fort hauts, qui continuë du bord du Lac jusqu'au château Rozet, qui est à un quart de lieuë de la ville, et à la portée de canon du Lac. C'est une des plus belles maisons, du païs. Il y a un parterre magnifique, avec des jets d'eau et de longues allées couvertes. On trouva le dîné servi dans une chambre fort propre, toute semée de fleurs, et ombragée dans tous ses jours. Il y avoit deux tables, la pre-mière de dix couverts, et la seconde de douze La place de M. le Resident étoit distinguée.

« Les deux tables furent servies à cinq ser l vices chacune, dans un très-grand ordre, et avec s autant de délicatesse que de somptuosité. Les 1 vins et les liqueurs de toute sorte y étoient en profusion. Deux hommes du Conseil, très pro-